



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 45864

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le souhait exprimé par les organisations professionnelles de conducteurs de taxis qui souhaitent être reçus dans le cadre d'une concertation, que le Gouvernement s'était engagé à mettre en place et qui n'a toujours pas eu lieu. Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2014, le Gouvernement a introduit à l'article 31 une disposition qui prévoit la mise en œuvre d'expérimentations de nouveaux modes d'organisation des transports de patients réalisés par des entreprises de transports sanitaires agréées ou des taxis conventionnés, avec pour objectif de « développer des modes de transports plus efficaces ». Or cet article 31 reprend les mêmes principes que l'article 44 de la loi de financement de la Sécurité sociale de 2013, qui avait été suspendu au regard de l'opposition exprimée par les conducteurs de taxis. À la suite de cette suspension, le Gouvernement s'était engagé à mettre en place une concertation avec les professionnels du secteur afin de trouver les meilleures solutions pour optimiser le transport des malades vers les centres de soins, tout en prenant en compte la maîtrise des coûts. Or à ce jour aucune concertation n'a été engagée, contrairement à ce qui a été dit en séance publique lors de la discussion de cet article du PLFSS. Il lui demande donc de s'engager à mettre en place dans les meilleurs délais la concertation que le Gouvernement s'était engagé à mener et que les conducteurs de taxi appellent de leurs vœux.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45864

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12812

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)